



Paris, le 14 DEC 2007

Le Directeur général

Madame, Monsieur,

La Caisse des dépôts a pu accomplir l'intégralité de ses missions pendant le mouvement social dans les transports grâce à vos efforts et votre mobilisation.

Je vous en remercie très sincèrement.

A cette occasion, j'ai décidé d'accorder :

- une journée d'autorisation d'absence exceptionnelle pour les agents exerçant leurs fonctions en Ile de France,
- une demi-journée d'autorisation d'absence exceptionnelle pour ceux relevant d'une implantation géographique hors Ile de France.

Ce dispositif ne s'applique pas aux cadres dirigeants, aux cadres de direction ni aux personnes absentes pendant la totalité de la période de grève des transports soit du 14 au 23 novembre 2007.

Il sera mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et complète l'assouplissement du décompte du temps travail, accordé pour la période en cause, qui sera en outre étendu à la journée du 18 octobre 2007.

Une note de la DRH précisera les modalités pratiques de mise en œuvre.

Augustin de Romanet